

MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-11

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022  
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

Absent :

Formant la majorité des membres en exercice.  
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

Cimetière : Modification de la Tarification

Monsieur le Maire fait référence à la délibération n°2021-73 en date du 17 décembre 2021. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont délibéré sur la modification de la tarification du cimetière proposant un prix de vente d'une concession avec caveau et sans caveau. Certains usagers ont fait l'acquisition de concessions antérieurement. Il convient de proposer une tarification uniquement pour le caveau.

Il est proposé de fixer le coût du caveau au prix d'achat c'est-à-dire :

Caveau 2 places	1270,80€
Caveau 1 place	1050,00€
Cavurne	285,00€

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20220331-2022\_11-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

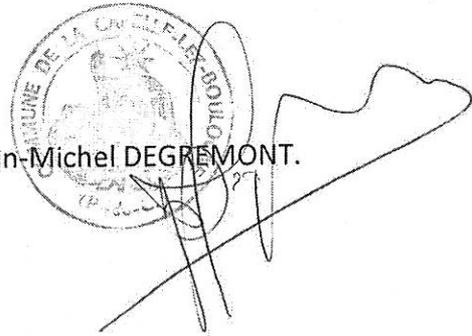
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

**Certifié exécutoire par le Maire**  
compte tenu de la réception en sous-préfecture  
de Boulogne-sur-mer le, et de la  
publication le, 13 AVR. 2022

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20220331-2022\_11-DE